

Conditions Générales KANGOU – Commerçants (Partenaires)
--

KANGOU est une plateforme technique de mise en relation entre livreurs, clients et commerçants.

Ce Service permet à des Clients de Commander des Produits auprès de Commerçants.

Les Commerçants sont des professionnels disposant d'un point de vente et commercialisant des Produits au public.

Les présentes CG définissent les conditions et les modalités d'utilisation du Service par le Commerçant. Des conditions générales distinctes seront conclues entre KANGOU et le Livreur, KANGOU et le Parrain, ainsi que KANGOU et le Client, pour gérer leurs relations contractuelles. Elles sont toutes accessibles sur le Service.

Les CG sont complétés par la Politique de Confidentialité.

1. Définitions

Dans la suite des présentes CG et de tout autre document contractuel qui s'y rattache, les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante au singulier et au pluriel :

- « **Conditions Générales** » ou « **CG** » : les présentes conditions générales du Service, applicables aux Commerçants.
- « **Commande** » ou « **Commander** » : processus de commande par un Client sur le Service, auprès d'un Commerçant en cas de commande de Produits.
- « **Commerçant** » : le commerçant, qui propose ses Produits sur le Service. Il est également surnommé « Partenaire ».
- « **Commission** » : la somme prélevée par KANGOU sur les sommes encaissées par le Commerçant sur le Service.
- « **Compte** » : compte du Commerçant, permettant d'utiliser le Service, accessible par son identifiant ainsi que son mot de passe, et contenant ses informations personnelles ainsi que son historique.
- « **Client** » : le client du Commerçant, qui achète un Produit, via le Service.
- « **Données Personnelles** » : les données personnelles collectées par KANGOU dans le cadre du Service.
- « **KANGOU** » : la société KANGOU, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, enregistrée au RCS de St Pierre de la Réunion sous le numéro 888 599 610, dont le siège social est situé au 03 bis route des poivriers les avirons.
- « **Livreur** » : la personne procédant à la livraison d'un Colis ou d'un Produit, via le Service. Il est également surnommé « Kangourou ».

- « **Parrain** » : la personne qui recommande le Service auprès de Commerçants. Il est également surnommé « Wallaby ».
- « **Partie** » : KANGOU et/ou le Commerçant, pris individuellement et/ou collectivement.
- « **Politique de Confidentialité** » : la politique de traitement des données personnelles de KANGOU.
- « **Produits** » : les produits proposés par les Commerçants sur le Service.
- « **PSP** » : le prestataire de service de paiement, qui traite les paiements effectués via le Service.
- « **Service** » : le service KANGOU, fourni par la société KANGOU sur le site www.kangou.fr et l'application du même nom.

Le Commerçant est invité à lire attentivement ces CG, à les imprimer et/ou à les sauvegarder sur un support durable.

2. Acceptation et modification des CG

2.1. Cadre des CG

Les CG s'appliquent à l'utilisation du Service par le Commerçant.

KANGOU se réserve le droit de modifier à tout moment les CG, en le notifiant au Commerçant par écrit.

Le Commerçant pourra notifier KANGOU par écrit de son refus des modifications effectuées. En l'absence de refus express de ces modifications, elles seront considérées comme ayant été acceptées.

En cas de refus des CG modifiées par le Commerçant, KANGOU mettra fin au Service au terme de la période d'engagement en cours, qui ne sera pas renouvelée. La période d'engagement restant en cours est alors régie par les CG précédemment en vigueur.

Les CG applicables au Service sont les dernières qui ont été acceptées par le Commerçant.

Les CG sont applicables pour toute la durée d'utilisation du Service par le Commerçant, à compter de leur date d'acceptation.

2.2. Acceptation des CG

L'inscription au Service par le Commerçant implique la prise de connaissance et l'acceptation des CG.

Cette acceptation sera exprimée en cochant la case correspondant à la phrase d'acceptation des présentes CG lors de l'inscription au Service, ayant par exemple la mention « *Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions générales du Service* » ou une autre mention équivalente.

Le fait de cocher cette case sera réputé avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Commerçant.

2.3. Capacité juridique

L'inscription et l'utilisation du Service est strictement limitée aux entreprises légalement immatriculées dans leur pays d'origine.

Les informations légales du Commerçant devront être transmises par le Commerçant lors de son inscription au Service. La personne qui accepte les CG doit alors être le représentant légal du Commerçant ou tout autre personne disposant du pouvoir d'engager la société aux présentes.

Si un Commerçant dispose de plusieurs points de vente, il devra effectuer une inscription par point de vente, étant entendu que chaque inscription sera soumise à un Abonnement séparé.

Le Commerçant devra indiquer s'il est un Commerçant bio, non-bio, producteur agriculteur bio, non-bio ou restaurateur, il doit aussi choisir précisément le nombre de produits qu'il a à référencer. Si le Commerçant fournit une information erronée afin d'obtenir un prix préférentiel réservé à une catégorie spécifique de Commerçants, KANGOU pourra résilier le Service sans préavis et engager sa responsabilité.

Si KANGOU est informée qu'un Commerçant ne respecte pas les termes préalablement indiqués, KANGOU pourra résilier le Service sans préavis et sans engager sa responsabilité.

2.4. Respect des obligations légales par le Commerçant

Le Commerçant déclare être en règle avec la législation en vigueur, tant en ce qui concerne les conditions d'emploi de ses salariés s'il en a, qu'en ce qui concerne les déclarations et règlements de cotisations ou autres obligations aux différents organismes sociaux et fiscaux.

Le Commerçant s'engage à fournir à KANGOU, afin de lui permettre de respecter ses obligations KYC (Know Your Client) et en matière de lutte anti-blanchiment, tous les documents légaux démontrant le respect de la législation et réglementation applicable en France, notamment tous les éléments suivants dont la liste n'est pas exhaustive : :

- A l'inscription au Service :
 - Scan recto/verso pièce d'identité du Commerçant ou du dirigeant de la société ;
 - Scan de l'IBAN
 - Scan du Kbis de moins de 03 mois
 - Raison sociale ;
 - Saisie manuelle SIRET/SIREN ;
 - Type de société et adresse de domiciliation.
- A première demande de KANGOU :
 - Attestation de vigilance URSSAF à jour ;
 - Attestation fiscale à jour ;
 - Informations relatives à la licence « à emporter ;

- Toute autre information nécessaire à la bonne exécution des obligations KYC de KANGOU.

Le Commerçant s'engage à fournir à KANGOU des informations réelles et à jour. A défaut, KANGOU pourra suspendre ou résilier le Service et les CG, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé par le Commerçant, et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.

Sans validation des données fournies à l'inscription par KANGOU, le Commerçant ne pourra pas utiliser le Service.

Si KANGOU est informée que le Commerçant ne respecte pas ces engagements, KANGOU pourra suspendre ou résilier le Service et les CG, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé par le Commerçant, et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.

2.5. Durée du Service

En s'inscrivant au Service, le Commerçant souscrit un abonnement d'un (1) année, renouvelable tacitement à son terme pour des périodes successives de même durée.

En cas d'exclusivité de partenariat accordée par Kangou à un commerçant, à l'issue de la période d'exclusivité et pendant 3 années le commerçant ne pourra en aucun cas organiser de la livraison à domicile pour ses clients, par lui-même ou par un tiers. S'il le fait, le commerçant devra dédommager Kangou à hauteur de son chiffre d'affaire réalisé sur la plateforme kangou pendant la durée de l'exclusivité.

Le Commerçant peut résilier son engagement au terme de la période d'engagement, par écrit, au plus tard trois (3) mois avant l'expiration de la période en cours. Aucun remboursement ne sera toutefois effectué pour la période d'engagement restant en cours, mais l'abonnement ne sera alors pas renouvelé au terme de la période d'engagement en cours. Aucune autre résiliation ne sera possible.

KANGOU peut résilier le Service en fin de période d'engagement, par simple notification écrite, sans engager sa responsabilité et sans préavis.

En cas de faute du Commerçant ou de non-respect des CG par ses soins, de quelque manière que ce soit, le Service pourra être suspendu ou résilié par KANGOU sans préavis, par écrit, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé, et sans engager sa responsabilité. KANGOU pourra également, dans ce dernier cas, engager la responsabilité du Commerçant pour tout dommage subi à ce titre.

En cas de résiliation, le Commerçant ne peut plus utiliser le Service, à compter de la date de résiliation.

Les accès du Commerçant au Service, et son Compte, seront supprimés par KANGOU à date de résiliation.

Les sommes encaissées préalablement à la date de résiliation sur le Service seront traitées par KANGOU conformément aux CG et à ses engagements.

3. Service

3.1. Fonctionnement général du Service

KANGOOU fournit un Service, de type marketplace, permettant notamment d'exécuter les actions suivantes :

- Un Commerçant peut proposer des Produits à l'achat aux Clients.
- Un Client peut commander un Produit et fait appel à un Livreur pour acheminer le Produit depuis le point de vente du Commerçant à l'adresse de son choix.

Le Service est soumis au paiement d'un abonnement annuel par le Commerçant, des frais sur chaque transaction et un dédommagement pour KANGOOU concernant le mandat de facturation.

Les transactions financières sont effectuées par le biais d'un PSP avec qui KANGOOU dispose d'un contrat.

Le bon fonctionnement du Service dépend du bon fonctionnement du matériel du Commerçant.

Le Commerçant doit disposer d'un accès à internet.

Le Commerçant est responsable de s'assurer que son matériel est en bon état de fonctionnement.

Le Commerçant supporte l'intégralité des frais d'équipement (matériel, accès à internet, etc) afin de disposer des prérequis permettant de faire fonctionner le Service. KANGOOU ne s'engage qu'à fournir le Service et non les équipements nécessaires aux prérequis, ce que le Commerçant accepte.

Si le matériel du Commerçant est endommagé ou hors service, KANGOOU ne peut pas être tenu pour responsable si le Commerçant ne peut utiliser le Service.

Le Commerçant doit s'assurer de ne traiter que des transactions légales, et doit signaler à KANGOOU toute demande qu'il soupçonne ne pas être conforme à la législation.

Si KANGOOU est informé que le Commerçant participe à des transactions illégales par le biais du Service, KANGOOU pourra résilier le Service pour faute du Commerçant, procéder à tout signalement auprès des autorités compétentes, et engager la responsabilité du Commerçant pour tout dommage subi.

3.2. Flux financiers

Dans le cadre du Service, les flux financiers sont les suivants :

- Le Client commande des Produits au Commerçant, et peut également demander à ce que les Produits soient retirés par un Livreur et transportés à l'adresse de son choix. Le Client paie sur le Service.
- Le PSP traite le paiement et sépare les différents éléments de la transaction.

- La Commission de KANGOU est prélevée et transférée sur le compte bancaire de KANGOU.
- Les sommes dues au Commerçant sont transférées sur le compte bancaire du Commerçant dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de la transaction, afin de permettre toute enquête liée à des réserves du Client.

KANGOU fournira un récapitulatif des transactions effectuées via le Service, auquel le Commerçant pourra accéder via le Service.

Le Commerçant répondra à toute demande de KANGOU ou de toute autorité administrative ou judiciaire compétente, en particulier en matière de prévention ou la lutte contre le blanchiment d'argent.

En l'absence de réponse du Commerçant à ces demandes, KANGOU pourra prendre toute mesure qui lui semblera appropriée notamment la suspension des sommes en attente de versement, et/ou la suspension ou fermeture du Compte du Commerçant et/ou la résiliation du Service.

Un récapitulatif des transactions effectuées sera disponible sur le Service et sera transmis au moins annuellement au Commerçant par KANGOU.

3.3. Traitement des Commandes des Clients

Le Commerçant s'engage à :

- Mettre en ligne au sein du Service, et maintenir à jour, la liste des Produits et des stocks disponibles.
- Traiter toute Commande passée par un Client, conformément à la législation en vigueur.
- Remettre la Commande au Client, ou au Livreur chargé d'acheminer les Produits au Client.
- Indiquer ses heures et jours d'ouverture au sein du Service, et les tenir à jour.
- Permettre au Client de retirer les Produits à ses heures et jours d'ouverture, soit en personne soit via un Livreur. Le Commerçant doit permettre au Livreur de récupérer les Produits au sein des rayons de son point de vente. Lors du retrait, le Commerçant doit vérifier que la Commande est complète. La remise de la Commande au Client ou Livreur entraîne un engagement de la part du Commerçant que celle-ci est complète et que les Produits sont d'une qualité suffisante pour être commercialisés.
- Le cas échéant, procéder à la gestion des échanges et réclamations, conformément à la législation en vigueur.

Le Commerçant est notifié de toute Commande de la part d'un Client.

Le Commerçant pourra échanger avec le Client via le chat du Service.

Le Commerçant est libre de fixer les prix applicables aux Produits. Les prix affichés sur le service seront des prix toutes taxes comprises.

Il est conseillé au Commerçant, sans qu'il y soit tenu, d'intégrer ses propres conditions générales au sein du Service, qui ne peuvent toutefois pas déroger aux présentes.

Le Commerçant s'engage à ne pas commercialiser, au sein du Service, des Produits prohibés par la loi en vigueur (par exemple armes, drogues, etc), ou soumis à des conditions de transport spécifiques (par exemple produits inflammables, dangereux, etc). Les Livreurs seront tenus de refuser de prendre en charge la livraison de tout Produit prohibé.

Le Commerçant est informé que le Service dispose d'un outil de comparaison des prix des Produits, et que les Clients peuvent ainsi comparer les prix entre tous les Commerçants inscrits sur le Service.

Le Commerçant est seul responsable envers le Client de la bonne exécution du traitement de la Commande, sous sa propre responsabilité. Le Commerçant s'engage à respecter la législation applicable à l'exercice de son activité et au traitement des Commandes.

Le Commerçant s'engage notamment à permettre au Client d'utiliser ses droits issus du droit de la consommation, et notamment, à ce titre, à garantir ses Produits, à ne pas commercialiser de Produits périmés, à permettre le droit de rétractation dans le délai de quatorze (14) jours s'il est applicable, et à souscrire à un service de médiation consommation.

Le Commerçant doit également rétrocéder un (1) % du montant TTC de chaque Commande au Client, au titre de ristourne.

Si moins de cinquante (50) % des Produits commandés sont disponibles à la date de livraison prévue, KANGOU demande au Client s'il souhaite annuler sa Commande ou la maintenir pour les Produits disponibles. Le Client est ensuite remboursé à la hauteur des produits indisponibles, ce que le Commerçant accepte. Si plus de cinquante (50) % des Produits commandés sont disponibles, seuls les Produits disponibles sont vendus et le Client est remboursé à la hauteur des Produits indisponibles, ce que le Commerçant accepte.

Tout remboursement du Client (notamment en cas de rétractation ou d'indisponibilité des Produits commandés) sera pris en charge à cent pourcent (100) % par le Commerçant y compris le coût de la livraison et les divers frais de la plateforme Kangou. Le commerçant remboursera au client 100% de la valeur des produits retournés. Un ou des avoirs pourront être émis au Client par KANGOU, au nom et pour le compte du Commerçant ou par le commerçant lui-même. Une ou des factures pourront être émises à l'attention du Commerçant concernant les frais (incluant tous les frais de livraison et les divers frais/charges de Kangou, quelle que soit la modalité de livraison choisie par le Client). Ces sommes pourront être prélevées par KANGOU sur le compte du Commerçant.

Si aucun Produit n'est disponible et ne peut être remis à un Livreur qui s'est déplacé, Dix (10) % TTC DU MONTANT TOTAL DES ACHATS DU CLIENT et l'ensemble du coût de la livraison livreur sont ensuite facturés par KANGOU au Commerçant, correspondant aux frais supportés par KANGOU (incluant tous les frais divers et charges, quelle que soit la modalité de livraison choisie par le Client). La somme sera prélevée par KANGOU sur le compte du Commerçant. Le Commerçant doit également assurer le service après-vente auprès du Client.

Si le Client émet des réserves liées à une mauvaise exécution de la Commande par le Commerçant (Produit abîmé, éléments manquants, etc), KANGOU pourra suspendre le paiement de la Commande au Commerçant, jusqu'à ce qu'une enquête interne soit effectuée. Il est entendu qu'en cas de demande de remboursement du Client, dûment justifiée et issue d'une faute du Commerçant (notamment en cas de produit manquant ou abîmé), la somme due au Commerçant pourra être reversée au Client et ne sera pas attribuée au Commerçant.

Le remboursement du Client lié à l'exercice de son droit légal de rétractation sera retiré du Compte du Commerçant si cette somme y figure, ou par prélèvement sur le compte bancaire du Commerçant grâce à l'autorisation de prélèvement dont dispose Kangou. En complément, le Commerçant devra compenser toute somme réglée par le Client au Livreur au titre de la livraison, afin de compenser la somme remboursée au Client au titre de la rétractation. Le Compte du Commerçant pourra également être suspendu par KANGOU pendant l'enquête, sans que la responsabilité de KANGOU ne puisse être engagée.

3.4. Commande de Produits alcoolisés

Tout Commerçant qui souhaite commercialiser des Produits alcoolisés doit disposer d'une licence dite « à emporter ». Il doit en fournir la preuve et la référence à KANGOU avant tout référencement de Produits alcoolisés au sein du Service.

La vente de Produits alcoolisés est strictement limitée aux majeurs. Toute Commande d'une personne ne démontrant pas sa majorité doit être refusée, si celle-ci inclut des Produits alcoolisés.

Le Commerçant est responsable de s'assurer que le Client est majeur, si celui-ci procède au retrait de sa Commande au sein de son point de vente.

Il est rappelé que :

- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
- L'alcool ne doit pas être consommé par les femmes enceintes.
- La vente d'alcool est interdite aux mineurs.
- Le Client doit avoir l'âge légal requis et la capacité juridique pour pouvoir acheter les Produits alcoolisés.

3.5. Mandat de facturation

Le Commerçant confie expressément et contractuellement un mandat de facturation à KANGOU, afin de facturer les ventes effectuées par ses soins via le Service au Client, ainsi que les avoirs émis aux Clients en cas de remboursement effectué aux Clients au nom et pour le compte du Commerçant.

Ce mandat de facturation est facturé au commerçant par KANGOU une ou plusieurs fois par an, à hauteur de zéro virgule quatre-vingt-dix (0.90)% du montant total ttc des sommes encaissées par le commerçant via la plateforme KANGOU. Les sommes dues par le commerçant pour ce service contractualisé sont prélevées sur son compte bancaire pour lequel une autorisation de prélèvement

SEPA a été préalablement transmis lors de son inscription. Les prélèvements seront exécutés à chaque facturation que KANGOU émettra.

Ce mandat est établi conformément à la réglementation en vigueur et en particulier aux dispositions de l'article 1984 du code civil (mandat) et des articles 242 nonies A-I (mentions obligations sur les factures) et 289 I-2 du code général des impôts (règles régissant l'émission de facture).

Le Commerçant a pris connaissance du rescrit 2006-39 TCA du 12 septembre 2006.

KANGOU s'engage à établir les factures des ventes réalisées sur le Service, au nom et pour le compte du Commerçant. Les factures seront émises une fois la commande réceptionnée et validé via l'application par le Client.

KANGOU remet également au Commerçant, simultanément à la transmission au Client, une copie électronique de toutes les factures qu'il émet en son nom et pour son compte.

KANGOU s'engage à ce que les factures soient établies conformément à la réglementation applicable.

Le Commerçant doit fournir à KANGOU toutes les informations nécessaires pour l'établissement des factures.

Le Commerçant reconnaît conserver l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des factures originales initiales et/ou rectificatives émises en son nom et pour son compte par KANGOU, notamment en ce qui concerne ses obligations de déclaration et de paiement en matière de TVA.

Le Commerçant est seul responsable de déterminer les règles applicables à la facturation et de transmettre les informations requises à KANGOU afin qu'il puisse établir des factures conformes à la réglementation applicable.

Le Commerçant bénéficie d'un délai de sept (7) jours pour contester les informations contenues dans la facture émise en son nom et pour son compte et en demander la rectification à KANGOU. A défaut de contestation dans ce délai, la facture est considérée comme acceptée par le Commerçant.

3.6. Notes

Le Commerçant est informé que les Clients pourront noter leur expérience auprès du Commerçant, ceci incluant notamment la qualité des Produits, la livraison, ainsi que tout autre élément pertinent.

KANGOU, en tant qu'hébergeur au sens de la LCEN, n'engagera pas sa responsabilité quant au contenu des avis Clients. Le Commerçant peut toutefois signaler tout avis qu'il estime non conforme à la législation en vigueur. KANGOU analysera ensuite le signalement, et pourra supprimer l'avis si KANGOU estime, de manière discrétionnaire que celui-ci n'est pas conforme à la législation.

4. Installation du Service

Suite à l'inscription par le Commerçant, celui-ci peut utiliser le Service sur son terminal conforme aux prérequis.

Le Commerçant doit s'assurer de disposer toute autorisation nécessaire pour utiliser le Service sur son terminal.

A défaut, KANGOU ne pourra pas fournir le Service. Il est de la responsabilité du Commerçant de s'équiper conformément à ces prérequis.

5. Support

KANGOU fournira le support et la maintenance du Service.

Le service client de KANGOU peut être contacté de la manière suivante :

- Par mail à l'adresse : serviceclient@kangou.fr
- En cas de réception d'une demande hors de ces horaires, elle sera réputée reçue en début de journée au jour suivant d'ouverture.

KANGOU fera ses meilleurs efforts pour corriger toute anomalie dans l'exécution du Service dans les meilleurs délais.

KANGOU est expressément autorisée à faire appel à tous sous-traitants de son choix pour le développement, le support et la maintenance du Service.

6. Obligations des Parties

6.1. Obligations de KANGOU

KANGOU fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Service soit disponible et qu'il fonctionne conformément à ses spécifications, sans souscrire une quelconque obligation de résultat.

KANGOU ne s'engage pas à :

- Une quelconque obligation de résultat dans le cadre de la fourniture du Service.
- Ce que le Service soit exempt de bugs ou soient disponibles en permanence.
- Une quelconque fréquence de maintenance ou mise à jour du Service.
- Une quelconque qualité de service pour le Service.
- Un quelconque niveau de service et de disponibilité pour le Service.
- Une quelconque durée de support du Service.

KANGOU fera uniquement ses meilleurs efforts pour que le Service soit opérationnel de manière sécurisée, au titre d'une obligation de moyens. KANGOU ne garantit toutefois pas une sécurité absolue du Service.

KANGOU s'engage à ce que les transactions soient traitées par le PSP conformément à la réglementation applicable et aux CG.

KANGOU peut suspendre, modifier ou retirer le Service et cesser son support à tout moment, sans préavis ni notification, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

6.2. Obligations du Commerçant

Le Commerçant peut utiliser le Service conformément aux présentes CG, à l'exclusion de tout autre droit. Une Commission sera prélevée par KANGOU sur chaque transaction.

Le Commerçant s'engage également à régler toute somme due à KANGOU.

Le Commerçant ne peut pas s'opposer au paiement de la Commission à KANGOU si une transaction a été traitée par le Service.

7. Compte du Commerçant

7.1. Généralités

Le Commerçant dispose d'un Compte permettant d'utiliser le Service.

Chaque Commerçant ne peut créer qu'un seul Compte.

Chaque Compte est nominatif et ne peut être partagé, de quelque manière que ce soit.

Chaque Compte est associé à un compte de cantonnement permettant d'effectuer des mouvements financiers au sein du Service.

7.2. Identifiant et mot de passe

Le Commerçant procédera à la création d'un Compte lorsqu'il s'inscrit au Service.

Il créera un identifiant et un mot de passe.

Il doit s'assurer que le mot de passe est suffisamment fort et sécurisé.

Le Commerçant devra également fournir les informations nécessaires à la création de son Compte notamment, les informations légales de son entreprise, les informations nécessaires au KYC de KANGOU, et une adresse mail ou un numéro de téléphone. A défaut, le Commerçant ne pourra pas utiliser le Service et pourra engager sa responsabilité.

Ce Compte sera utilisé par le Commerçant pour utiliser le Service.

KANGOU ne sera pas responsable en cas d'accès au Compte par un tiers, par une attaque de force brute.

7.3. Utilisation du Compte

Le Commerçant est responsable de la sécurité et de l'usage des identifiant et mot de passe de son Compte. Le Commerçant doit notamment s'assurer que ceux-ci sont utilisés en conformité avec les présentes CG.

KANGOU ne sera pas responsable en cas d'utilisation non-autorisée du Compte par un tiers, et ne sera pas responsable en cas de dommage causé par une telle utilisation.

Si le Commerçant s'aperçoit que son Compte est compromis ou utilisé sans autorisation, ou toute autre faille de sécurité liée à son Compte, il doit en informer KANGOU dans les plus brefs délais.

KANGOU ne sera pas responsable s'il est impossible pour le Commerçant d'accéder au Service.

KANGOU peut toutefois, à tout moment, fermer le Compte du Commerçant sans avoir à le prévenir, en cas de violation des stipulations des présentes CG, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être demandée par le Commerçant et sans qu'aucun remboursement ne soit dû. La responsabilité de KANGOU ne pourra pas être recherchée à ce titre. Toutefois, KANGOU pourra engager la responsabilité du Commerçant et demander des dommages intérêts à ce titre, si celui-ci n'a pas respecté les présentes CG. Par ailleurs, toutes les sommes dues au titre du Service resteront dues par le Commerçant à KANGOU.

7.4. Sécurité

Le Commerçant s'engage à ne pas agir de la manière suivante, sans que cette liste soit limitative :

- Agir d'une manière qui pourrait compromettre le fonctionnement du Service ;
- Reproduire le Service, de quelque manière que ce soit, par tout moyen et sous toute forme,
- Tenter d'accéder au Compte d'un tiers,
- Tenter d'accéder aux serveurs (hors usage normal du Service) ou ordinateurs du réseau de KANGOU,
- Tenter de téléverser des virus, chevaux de Troie, ou tout autre programme invasif ou illégal sur les serveurs de KANGOU,
- Extraire des données ou du code informatique du Service sans autorisation écrite préalable de la part de KANGOU, notamment adapter, modifier, traduire, transcrire, arranger, compiler, décompiler, assembler, désassembler, transcoder tout ou partie du Service.
- Utiliser le Service d'une manière illégale ou en violation de ces CG ou de toute loi applicable.

7.5. Lien vers les sites tiers

Le Service peut contenir des liens vers des sites tiers ainsi que des articles, photographies, textes, graphismes, images, éléments de conception, morceaux de musique, fichiers son, séquences vidéo, informations, applications, logiciels et autres contenus ou éléments appartenant à des tiers ou émanant d'eux.

En conséquence :

- La mise en ligne de liens vers un site de tiers ou de contenus appartenant à un tiers n'est pas soumise au contrôle de KANGOU,
- KANGOU ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité des sites de tiers ou des contenus appartenant à un tiers,

- KANGOU ne peut être responsable du contenu, de l'exactitude, du caractère offensant, des opinions, de la fiabilité, des pratiques relatives au respect de la vie privée et des autres pratiques des sites de tiers ou du contenu appartenant à un tiers,
- L'accès à des sites de tiers ou l'utilisation de contenus appartenant à un tiers se fait aux risques et périls du Commerçant.

KANGOU ne pourra en aucune façon être tenue responsable de tout dommage, direct ou indirect, qui pourrait être causé par les sites tiers.

7.6. Données du Compte

Le Commerçant s'engage à fournir des informations réelles et à jour sur son Compte, celles-ci étant utilisées pour l'exécution du Service.

Toute modification des informations légales de l'entreprise du Commerçant doit être fournie à KANGOU.

Conformément à l'Article « *Données Personnelles* » et à la Politique de Confidentialité, le Commerçant peut également demander la suppression de son Compte, conformément à son droit d'accès et de rectification issu de la loi Informatique et Libertés et du RGPD. Dans ce cas, les données du Commerçant seront supprimées par KANGOU, sauf si celles-ci sont nécessaires au respect de ses obligations légales et réglementaires par KANGOU.

8. Garantie fournie par KANGOU

KANGOU s'engage à ce que le Service soit conforme à la réglementation et législation française.

KANGOU fait appel à des prestataires et sous-traitants, notamment son PSP, qui se sont engagés contractuellement vis-à-vis de KANGOU à ce que leurs prestations soient fournies conformément à la réglementation et législation française.

9. Conditions Financières

9.1. Inscription

Pour s'inscrire au Service, le Commerçant doit suivre la procédure suivante, sur le Service :

- Fourniture des informations demandées par KANGOU et des pièces justificatives KYC par le Commerçant ;
- Fourniture des informations bancaires du Commerçant, pour permettre le traitement des transactions ;
- Choix de l'abonnement ;
- Prise de connaissance et validation des CG par le Commerçant ;
- Envoi d'un mail de confirmation d'inscription au Commerçant par KANGOU, ceci étant effectué dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées à compter du paiement de l'Abonnement.

- Fournir tous les éléments demandés lors de l'inscription
- Cocher toutes les cases nécessaires

9.2. Abonnement

L'utilisation du Service est soumise à un abonnement, correspondant à un droit de référencement annuel, tel qu'indiqué à l'Article 2.5 « *Durée du Service* ».

Le prix de l'abonnement est indiqué lors de la souscription et varie selon le nombre d'articles référencés et selon la catégorie à laquelle appartient le Commerçant.

Le Commerçant peut souscrire un abonnement au sein du Service. Celui-ci est soumis :

- Soit à un paiement annuel, en début de période contractuelle. Trois (3)% TTC de frais de transaction seront appliqués sur le montant total TTC annuel de l'abonnement.
- Soit à un paiement par prélèvement en quatre (4) fois, avec cinq (5)% TTC de frais appliqué sur le montant total TTC annuel de l'abonnement, celui-ci étant réparti dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'entrée en vigueur de l'Abonnement.

Tout abonnement n'est constitué, et l'accès au Service ouvert, qu'à réception par KANGOU du paiement des sommes dues par le Commerçant. Tout abonnement est souscrit de manière définitive et ne peut être rétracté.

Le prix est indiqué hors taxes auquel la TVA applicable est ajoutée. Le paiement est effectué net et sans escompte.

La facturation est effectuée annuellement. Le paiement de l'abonnement est effectué par prélèvement sur le compte du Commerçant, dès validation de son abonnement en début de période à échoir. S'il est impossible d'effectuer ce prélèvement, l'abonnement du Commerçant sera suspendu ou annulé.

A défaut de renouvellement ou de paiement de la facture, le Compte du Commerçant sera suspendu au terme de la période d'engagement, et pourra être supprimé conformément aux présentes CG.

KANGOU est libre de modifier le prix de l'abonnement au terme de la période d'engagement du Commerçant. Dans ce cas, le Commerçant en sera notifié au plus tard trois (3) mois avant l'expiration de la période d'engagement en cours, par écrit. Si le Commerçant ne notifie pas son refus de la modification du prix au plus tard un (1) mois avant la date de fin de période d'engagement en cours, il sera considéré comme l'ayant accepté. Si le Commerçant refuse la modification du prix, l'abonnement sera automatiquement résilié au terme de la période d'engagement.

9.3. Commission

Outre l'abonnement, chaque transaction effectuée sur le Service est soumise à Commission. La Commission est due sur chaque paiement reçu par le Commerçant sur le Service. Ce paiement est supporté par le Commerçant.

La Commission sera de dix pourcent HT (10) % HT de la somme TTC des achats au titre de toute commande passé par un client via KANGOU. Cette Commission est augmentée à quinze pourcent HT (15) % HT de la somme TTC des achats au titre de la Commande, en cas de paiement en plusieurs fois

par les Clients. Ceci n'impactera pas le versement des sommes liées à la Commande au Commerçant, en une fois.

Le taux de commission peut être modifié par KANGOU dans les mêmes conditions que le prix de l'abonnement, conformément à l'Article 9.2 « *Abonnement* ».

Cette Commission est indiquée en toutes taxes comprises incluant la TVA si elle est applicable.

KANGOU utilisera les données qui lui seront remontées par le Service pour calculer les Commissions dues.

9.4. Ventes Flash, offres exceptionnelles ou commerçants à la une

Le Commerçant peut utiliser les fonctions vente flash, offres exceptionnelles ou commerçant à la une (ces fonctions lui permettant d'avoir une visibilité plus importante sur le Service auprès des Clients sur un secteur défini, et de leur envoyer une notification).

Elles sont facturées par jour, pour une durée définie par le Commerçant, au tarif figurant sur le Service et accepté par le Commerçant lorsqu'il commande l'option. Le Commerçant pourra planifier les dates d'utilisation de ces fonctions.

Ce prix est indiqué en hors taxes (HT) auquel il convient d'ajouter la TVA si elle est applicable.

Cette somme est due d'avance, dès souscription de l'offre par le Commerçant.

Le prix de ces offres peut être modifié par KANGOU à tout moment, sans notification ni préavis. Le prix modifié ne s'appliquera toutefois pas aux offres déjà commandées mais uniquement aux nouvelles commandes.

9.5. Erreurs du Commerçant

KANGOU ne saurait en aucun cas être responsable d'erreurs du Commerçant au sein du Service, ni de leurs éventuelles conséquences.

9.6. Refus d'inscription

KANGOU se réserve le droit de refuser toute inscription pour motif légitime, notamment en cas de problèmes de paiement, problèmes suite à la fourniture d'informations incomplètes et/ou imprécises par le Commerçant, ou d'inscription de mauvaise foi.

9.7. PSP

Les paiements sont traités par les PSP de KANGOU.

Les PSP de KANGOU sont les suivants :

Traitement des abonnements des commerçants et des services rendus (gestion des prélèvements)	Solution de paiement marketplace
<p data-bbox="309 371 676 405">Score & Secure Payment (SSP)</p> <p data-bbox="365 432 620 461">25 rue Louis le Grand</p> <p data-bbox="419 488 568 517">75002 PARIS</p> <p data-bbox="339 544 647 573">RCS PARIS n° 830 459 053</p> <p data-bbox="301 600 686 629">SAS au capital de 200.000 euros</p>	<p data-bbox="1027 371 1171 405">Lyra Collect</p> <p data-bbox="954 432 1246 461">109 Rue de l'Innovation,</p> <p data-bbox="1010 488 1190 517">31670 LABEGE</p> <p data-bbox="917 544 1283 573">RCS TOULOUSE n°817 491 236</p> <p data-bbox="898 600 1302 629">SAS au capital de 1.500.000 euros</p>

Le PSP de KANGOU s'est engagé contractuellement auprès de KANGOU à respecter la réglementation et la législation applicables à ses prestations.

9.8. Retard ou absence de paiement

Tout retard ou défaut de paiement est un manquement aux obligations contractuelles du Commerçant vis-à-vis de KANGOU, et constitue une faute justifiant la résiliation immédiate du Service.

Toutes les sommes impayées à leur date d'exigibilité porteront intérêt au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement pour créance non payée de quarante (40) euros par facture, à compter du lendemain de la date d'exigibilité fixée sur la facture et jusqu'au règlement effectif. Les intérêts seront payables à réception de l'avis de débit envoyé par KANGOU.

La facturation d'intérêt de retard et des frais administratifs de recouvrement n'interdisent pas à KANGOU, à sa discrétion, de mettre en œuvre une procédure en justice afin d'obtenir des dommages et intérêts complémentaire.

En cas de retard ou absence de paiement de toute somme due, KANGOU pourra interrompre le Service, et, le cas échéant, résilier le Service pour faute du Commerçant. Tout retard ou absence de paiement exonère KANGOU et son PSP de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de tous tiers.

9.9. Archivage

KANGOU archivera les transactions effectuées par le biais du Service, et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle. Les registres informatisés seront considérés par les Parties comme preuve des communications, paiements et transactions intervenus entre les Parties.

10. Fiscalité

Les sommes encaissées par le Commerçant doivent être déclarées par le Commerçant, auprès des impôts ainsi que toute autre administration compétente, en notamment au titre des obligations sociales.

Le Commerçant doit les déclarer conformément à son statut fiscal. Sous réserve du statut applicable au Commerçant, ces sommes doivent généralement être considérées comme des bénéfices commerçants ou imposables à l'impôt sur les sociétés.

Le Commerçant doit également s'assurer de vérifier s'il est assujéti à la TVA, et le cas échéant, procéder à toutes les déclarations et tous les paiements obligatoires.

Le Commerçant est informé que KANGOU communiquera, sur demande de l'administration fiscale, le montant des sommes collectées par le Commerçant.

Le Commerçant doit également s'assurer qu'il effectue toutes les formalités nécessaires à l'exécution de son activité.

11. Propriété Intellectuelle

Le Service, en ce compris ses textes, images, vidéos, noms de domaine, marques, dessins, modèles, brevets, logiciels, bases de données, sont :

- la propriété de KANGOU, ou ;
- le cas échéant, la propriété d'un tiers ayant fourni une licence d'utilisation à KANGOU.

Ces éléments sont protégés dans le monde entier.

Les présentes CG n'accordent aucun droit de propriété intellectuelle au Commerçant, qui ne peut reproduire, représenter, adapter, exploiter ou extraire aucun de ces éléments, de manière partielle ou totale, sans l'accord préalable écrit de KANGOU.

KANGOU autorise le Commerçant à accéder au Service, via son Compte, pendant la durée du Service et uniquement pour l'exécution du Service. Ce droit est non exclusif, non cessible, et inclus avec le prix du Service.

Ces usages sont autorisés pour l'activité du Commerçant sur le Service.

Aucun autre usage du Service n'est autorisé.

Toute reproduction partielle ou totale de ces éléments pourra constituer une contrefaçon. KANGOU se réserve le droit d'exercer toute action qui serait nécessaire à faire valoir ses droits et à réparer son préjudice.

12. Données Personnelles

La fourniture du Service implique la collecte de Données Personnelles par KANGOU, d'une manière conforme à la législation et réglementation applicable.

Afin de pouvoir utiliser le Service, le Commerçant doit accepter d'être géo-localisé, conformément à la Politique de Confidentialité.

Le Commerçant est parfaitement informé que les Données Personnelles qu'il soumet directement ou indirectement à KANGOU feront l'objet d'un traitement automatisé.

Il est entendu que si le Commerçant transmet à KANGOU des Données Personnelles d'une tierce personne, le Commerçant garantit à KANGOU qu'il dispose de leur autorisation préalable écrite. Si cela n'est pas le cas, et si la responsabilité de KANGOU est engagée à ce titre, KANGOU pourra engager la responsabilité du Commerçant.

Le Commerçant doit accepter la Politique de Confidentialité de KANGOU pour pouvoir s'inscrire et utiliser le Service.

La Politique de Confidentialité de KANGOU peut être consultée par internet à l'adresse suivante : <https://www.kangou.fr/privacy.html>

13. Confidentialité

Les informations échangées par les Parties dans le cadre de la fourniture du Service sont confidentielles.

Les obligations du présent Article s'appliquent à la fois en cas de divulgation volontaire mais également en cas de négligence, ou de divulgation involontaire, de quelque type que ce soit.

Les Parties conviennent que sont considérées comme Informations Confidentielles (ci-après « Informations Confidentielles »), quelle que soit la forme et/ou le support utilisé :

- Toute information, analyse, étude et autres documents sous quelque forme que ce soit, ayant trait à l'existence et au contenu des discussions entre les Parties concernant le Service ;
- Toute Donnée Personnelle ;
- Toute transaction traitée par le Service ;
- Les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données des Parties, ainsi que toute mise à jour, modification, ou ajout à ces dernières ;
- Les autres informations identifiées comme confidentielles par les Parties.

Les Parties s'engagent à n'utiliser une Information Confidentielle, directement ou indirectement, en tout ou partie, à quelque fin que ce soit, que pour les besoins pour lesquels cette Information Confidentielle est communiquée.

Il est entendu que KANGOU pourra divulguer les Informations Confidentielles à ses sous-traitants, si cela est nécessaire à la bonne exécution du Service (ceci inclut notamment le PSP, son expert-comptable, etc).

Les Parties peuvent toutefois être amenées à divulguer des Informations Confidentielles lorsque la loi ou une institution (juge, administration) leur en fait l'obligation.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux Parties lorsque :

- L'une des Parties peut prouver que ces Informations Confidentielles résultent d'une activité réalisée pour ses besoins propres ou au profit d'un tiers indépendant et de bonne foi ;
- Les Informations Confidentielles étaient dans le domaine public à la date de leur communication ;
- Les Informations Confidentielles sont accessibles au public par publication ou tout autre moyen de communication, sauf si ce fait résulte d'une faute ou d'une négligence de la Partie qui a reçu ces informations ;
- Lorsque la Partie ayant reçu ces informations, peut prouver que celles-ci lui ont été communiquées ou peuvent lui être communiquées par une tierce personne sans qu'il y ait violation d'une obligation de confidentialité.

Les Parties s'engagent, à la cessation du Service, à détruire toutes les Informations Confidentielles relatives au Service résilié, sauf si elles sont tenues de les conserver pour la bonne exécution de leurs obligations légales et réglementaire.

L'obligation de confidentialité survivra pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date d'effet de la cessation totale du Service.

14. Responsabilité

La responsabilité de KANGOU est strictement limitée à la prestation de fourniture technique du Service, et à son bon fonctionnement.

Les exclusions de responsabilités figurant au sein des présentes ne s'appliquent pas à toutes les obligations relatives aux Données Personnelles, qui sont susceptibles de s'appliquer à KANGOU.

Conformément à l'Article « Obligations de KANGOU », KANGOU n'engage toutefois pas sa responsabilité au titre de la mise à disposition, de la disponibilité, de la maintenance et de l'utilisation du Service. Aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie au titre de la qualité du Service, et l'adéquation de celui-ci aux besoins du Commerçant.

KANGOU ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement des matériels du Commerçant, ou de mauvaise utilisation de ceux-ci par le Commerçant.

Le Commerçant est informé que l'utilisation du Service est effectuée sous sa propre responsabilité.

Le Commerçant est seul responsable de l'utilisation du Service vis-à-vis des organismes sociaux et de l'administration fiscale. KANGOU ne fournit aucun conseil à ce titre et n'engagera pas sa responsabilité.

KANGOU, en tant que plateforme technique de mise en relation entre tiers, n'engagera pas sa responsabilité dans le cadre de la relation indépendante entre le Client, le Commerçant et le Livreur. Seuls ceux-ci engageront leur responsabilité à ce titre, conformément aux contrats et engagements les

liant. Le Commerçant sera notamment responsable si la gestion qu'il fait du Service cause un dommage à un tiers, au Livreur, ou au Client. KANGOU n'engagera pas sa responsabilité à ce titre.

Dans tous les cas, seuls les dommages directs seront susceptibles d'engager la responsabilité de KANGOU. Aucun dommage indirect ne sera susceptible d'engager la responsabilité de KANGOU.

Cette limitation de responsabilité concerne tout type de dommages indirects, y compris mais sans s'y limiter, les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de commandes, manques à gagner, pertes de données ou autres informations, pertes de clientèle, pertes d'économies escomptées, atteinte à l'image et à la notoriété, perte de chance.

KANGOU ne sera pas non plus responsable des dommages causés par des logiciels malveillants, des virus ou par une quelconque inexactitude ou omission d'informations, sauf si les dommages découlent d'un acte délibéré ou d'une grave négligence de la part de KANGOU.

Dans tous les cas, et si les exclusions de responsabilités du présent Article ne s'appliquent pas, la responsabilité de KANGOU vis-à-vis du Commerçant au titre d'un dommage est strictement limitée aux sommes versées à KANGOU par le Commerçant, au cours des trois (3) derniers mois.

15. Clauses générales

15.1. Respect de la législation

KANGOU fournit le Service dans le respect de la réglementation française.

Le Commerçant doit prendre connaissance des lois locales et nationales afin de s'assurer qu'il peut utiliser le Service.

15.2. Intégralité de l'accord

Les présentes CG prévalent sur toute autre stipulation potentiellement applicable à la relation entre KANGOU et le Commerçant. Les présentes CG annulent et remplacent tout engagement antérieur des Parties relatif à l'objet et constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à l'objet des présentes.

15.3. Exclusivité

Aucune exclusivité n'est conclue entre les Parties par l'acceptation des présentes CG. Les Parties restent libres de contracter avec les tiers de leur choix.

15.4. Survie de certaines stipulations

La fin des présentes CG, pour quelque cause que ce soit, ne saurait valoir terme pour les clauses dont la nature ou le contenu nécessite leur maintien.

15.5. Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CG sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non-écrites les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.6. Non-renonciation et tolérance

Le fait pour KANGOU de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes CG ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause et n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

Un défaut ou un retard dans l'exercice d'un droit par KANGOU ne peut être interprété comme une renonciation à ce droit.

15.7. Indépendance

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, Service, produits et personnels.

Les présentes ne sauraient en aucune façon être interprétées comme un contrat de travail entre le Commerçant et KANGOU. Le Commerçant est libre d'organiser son activité. Aucun lien hiérarchique n'existe entre KANGOU et le Commerçant.

Le Commerçant peut intégrer ses propres conditions générales de vente au sein du Service. Il ne pourra toutefois que s'engager envers le Client, à l'exclusion de tout autre Partie. Le Commerçant ne peut intégrer aucune clause à ses conditions générales de vente ayant vocation à faire peser des obligations contractuelles sur KANGOU. Il ne dispos d'aucun mandat à cet effet. Toute clause contraire serait réputée nulle et non-écrit, et de nature à engager la responsabilité du Commerçant.

15.8. Preuve

Les Parties acceptent que l'ensemble des communications électroniques, notamment courriel, fasse preuve entre elles.

Le Commerçant reconnaît notamment la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique de KANGOU, notamment quant au montant des Commissions, sauf pour lui d'apporter une preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige.

15.9. Force majeure

Dans le cadre de l'exécution des présentes CG, KANGOU ne sera pas tenue pour responsable si le Service ne fonctionne plus en raison de tout événement de force majeure.

Pour les besoins des présentes CG, la force majeure s'entend comme tout évènement imprévisible, irrésistible et extérieur aux Parties au sens du droit et de la jurisprudence française.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, KANGOU fera ses meilleurs efforts pour permettre le fonctionnement du Site.

Si la force majeure subsiste, KANGOU pourra mettre fin au Service, sans préavis et sans engager sa responsabilité.

15.10. Élection de domicile

Les Parties élisent domicile au siège social de leur entreprise, étant entendu que le siège social de KANGOU est indiqué au sein des présentes, et le siège social ou l'adresse du Commerçant est indiqué par ses soins lors de l'inscription et, le cas échéant, mis à jour.

15.11. Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes CG, non résolu à l'amiable entre les Parties, sera soumis au Tribunal compétent du siège de KANGOU, y compris en matière de référé, d'un appel en garantie ou d'une pluralité de défendeurs, et quel que soit le pays d'origine du Commerçant.